

Conseil d'administration

Bureau

Commissions

Durée du mandat : 4 ans

Dernier renouvellement : Mai 2023

Prochain renouvellement : Mai 2027

Liste des mandataires à la page suivante.

Fréquence des réunions :

CA : 5 fois par an

Bureau : ½ journée par mois

Commission de recours : ½ journée par mois

Commission d'instruction : 1 journée par mois

Lieu :

Lyon

### MISSIONS

Mises en place en novembre 2019 dans chaque région, les Transitions Pro sont chargées d'assurer la gestion des projets de transition professionnelle des salariés. Elles viennent en substitution des anciens FONGECIF. Déploiement du dispositif TransCo depuis le 15 janvier 2021 : nouveau dispositif co-construit avec les partenaires sociaux qui permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés à se reconverter de manière sereine, préparée et assumée dans leur bassin de vie.

### MISSIONS DU CA

Le Conseil d'administration (CA) assure la direction politique et financière de l'association ; il a principalement pour missions :

- Le suivi des commissions et groupes de travail qu'il a mis en place, le cas échéant ;
- Le suivi de la mise en œuvre du CEP en région ;
- L'analyse des besoins en emploi, en compétences et en qualifications sur le territoire ;
- L'élaboration de partenariats régionaux permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels ;
- La définition des critères régionaux pour l'évaluation des dossiers de transition professionnelle et la validation du projet réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle.

Textes de référence :

Article L. 6323-17-6 de la loi du 5 septembre 2018 relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel.

Composition du Conseil d'Administration :

Le CA est composé de vingt membres titulaires maximum (et autant de suppléants) désignés comme suit :

- 10 sièges collège employeurs
- 10 sièges collège salariés

Composition du Bureau et Commission d'instruction des demandes :

Le CA désigne, pour 4 ans avec alternance à mi-mandat, parmi ses membres, un bureau composé d'un représentant de chacune des OS et d'un nombre égal de représentants des OP. Il désigne également ses représentants à la Commission d'instruction.

Les suppléants ne siègent qu'en l'absence des titulaires, il n'est pas nécessaire de pourvoir tous les postes de suppléants.

Mode de sélection : par désignation

Profil mandataire :

Les membres du Conseil d'administration doivent être en activité ou avoir été en activité au cours des cinq années précédant leur désignation.

### Conseil d'administration

**Nombre de mandataires : 10**

**Dont titulaires : 5**

- Maurice CROPPI (Vice-Président)
- Léa ABOU-SAADA
- Sophiane BOUCHETOB
- Yann PROBST
- Christine SESTIER

**Dont suppléants : 5**

- Coralie HILAIRE
- Françoise GARCIN-LEFEBVRE
- Sidonie KOHLER
- Patricia TRONEL
- David GAND

### Bureau

**Nombre de mandataires : 2**

**Dont titulaires : 2**

- Maurice CROPPI
- Léa ABOU-SAADA

### Commissions

**Commission d'Instruction**

**Nombre de mandataires : 4**

**Dont titulaires : 4**

- Yann PROBST
- Christine SESTIER

**Dont suppléants : 2**

- Sidonie KOHLER
- Patricia TRONEL

---

**Commission Immobilier**

**Nombre de mandataire : 1**

**Dont titulaire : 1**

- Maurice CROPPI

---

**Commission CLEA\***

**Nombre de mandataires : 2**

**Dont titulaires : 2**

- Maurice CROPPI
- Sidonie KOHLER

*\*CléA est une certification de Certif'Pro, l'association paritaire nationale des certifications professionnelles.*

*Son objectif est d'attester des connaissances et des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi dans sept domaines clés.*

### Bureau - Rôle du Trésorier

- Par délégation du (de la) Président(e), le(la) Trésorier(ère) est responsable et s'assure de la bonne marche comptable et financière de l'association dans le cadre des décisions financières arrêtées par le Conseil d'administration.
- Il(elle) supervise la préparation du budget prévisionnel annuel, du bilan, du compte de résultats et des arrêtés des comptes de l'association.
- Conjointement avec le(la) Trésorier(ère) adjoint(e), il(elle) contrôle les dépenses au moins une fois par trimestre et cosigne les pièces et chèques, et peut assurer des audits sur les dossiers d'attributions.
- Il(elle) présente annuellement au Conseil d'administration le Rapport financier pour approbation, contenant au minimum le compte de résultat de l'année écoulée, le bilan comptable de l'année écoulée et le budget de l'année en cours ou à venir. Après expression de l'avis de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, il(elle) sollicite le quitus du Conseil d'administration sur la gestion financière de l'association.

### Commission d'Instruction - Rôle de la Présidence

- La Commission d'instruction a la délégation du Conseil d'administration pour examiner les demandes de prise en charge des projets de transition professionnelle des salariés et prendre les décisions correspondantes.
- Elle met en oeuvre les critères et priorités définis par le Conseil d'administration et détermine les demandes qu'elle peut satisfaire dans la limite des disponibilités budgétaires qui lui sont allouées.
- Le(la) Directeur(trice) général(e) de l'Association « TRANSITIONS PRO Auvergne-Rhône-Alpes », et/ou son représentant, assiste aux réunions de la Commission d'instruction. Il communique en amont les éléments d'information, d'analyse et de pré-instruction des dossiers de transition professionnelle nécessaires à la prise de décision, établis par les équipes de la structure. Seuls les dossiers conformes à la réglementation (conditions d'éligibilité, réalisation effective d'une action de positionnement préalable...) sont soumis pour examen à la Commission.